

Alain Fauqueur
commissaire-enquêteur
afauqueur@gmail.com
tél : 0681826229

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
84600- Grillon

le 31 juillet 2017

re :enquête publique du 27 juillet au 26 juillet 2017 :
« renaturation de la riale St Vincent » à Valréas

MEMOIRE DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS.

A l'issue des permanes de l'enquête publique tenues à la mairie de Valréas, par le commissaire-enquêteur et dans le délai d'une semaine après la clôture de l'enquête en référence, il appartient à celui-ci de présenter une synthèse de ses observations prélabes à ses conclusions.

Les observations se rapportent :

- 1° aux remarques des institutions adressées à la DDT de Vaucluse;
- 2° aux remarques particulières du registre d'enquête publique ;
- 3° aux observations résultant de notre visite détaillée du site de la Riaille St Vincent ;
- 4° des conditions du déroulement de l'enquête,
- 5° aux observations résultant de l'étude du dossier de présentation.

1° les remarques des institutions spécialisées adressées à la DDT de Vaucluse mettent en garde sur les exigences environnementales devant être respectées durant la conduite du chantier à venir (Agence Régionale de Santé, le 9 février 2017, et Agence Française pour le Biodiversité, le 22 février 2017). Cette dernière ajoute un avis favorable au vu du classement de la zone en PPRI. L'Autorité Environnementale, le 20/10/2016 n'apporte aucune observation au dossier.

2° les remarques particulières du registre d'enquête publique vous ont été transmises, jusqu'à présent sans observation de votre part :

- celle du 10 juillet de MICHEL Maurice concerne des canalisations venant de Fanfinette ou Fontinette (?) qui devraient rejoindre la Riaille St Vincent le long des Estimeurs Sud. Sauf erreur, cet espace se situe en amont de celui du projet
- celle du 21 juillet de AYME Michel 46 chemin des Estimeurs Sud ouest, concerne principalement le passage de voiture et de tracteur lors de l'aménagement du pont OH6. Elle implique une réponse technique. D'autres questions sortant du champ de l'enquête concernent un aménagement hydraulique et l'entretien.

3° les choix pour cet aménagement du parcours actuel de Riaille et le choix de réméandrage semblent cohérents avec le double objectif poursuivi :

- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, avec leur intérêt biologique intrinsèque. Leur mise en scène facilitera les déplacements piétonniers, avec une sécurité et un agrément bien absents aujourd'hui ;
- par des aménagements du lit majeur et du lit mineur conçus avec une grande précision topographique. La sécurité des habitants de ce quartier sera fortement améliorée selon les hypothèses de crues décennales et centennales étudiées.

Toutefois le traitement des eaux de surfaces de la station d'essence d'Intermarché allant à la Riaille ne semble pas prévu à la hauteur du risque permanent de pollution.

4° Le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau et le résumé non technique, absents de la livraison papier adressée au commissaire-enquêteur, comme nous l'avions signalé, étaient présents sur le site Internet du SMBV. Sur celui-ci, à notre demande, ont été ajoutées les dates de permanence à la mairie de Valréas et la possibilité de déposer des observations directement sur le site de la préfecture.

Enfin, à notre demande, un glossaire a été ajouté au dossier d'enquête, pour les termes techniques et les sigles.

5° Le dossier de présentation : du point de vue de son accessibilité, il comporte des répétitions inévitables entre les composantes de la demande d'autorisation loi sur l'Eau et celles de l'étude d'impact.

Le dossier a été complété à notre demande par le compte-rendu de la réunion de concertation organisée par le SMBVL avec des riverains et, par ailleurs, par l'état parcellaire.

La présentation des 6 OH (ouvrages hydrauliques) donne une lisibilité appréciable pour le public, que les études transversales viennent compléter.